



REGLEMENT DE L'OFFRE SMART PASS

ARTICLE 1 : ORGANISATION

CSP Formation Société anonyme au capital de 168 464 euros immatriculée sous le numéro SIRET 732 056 411 00018 ayant son siège social 66, rue La Fayette - 75009 Paris - Tél. 01 53 24 90 00 - Fax 01 40 22 08 83 vous propose une offre de fidélisation à l'achat de formations INTER entreprises dans notre catalogue, dénommée « SMART PASS ».

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'OFFRE

Cette offre est ouverte à partir du 4 mai 2009, et concerne les inscriptions souscrites à partir du 4 mai 2009. Le SMART PASS est valable deux ans à compter de son ouverture et concerne tous les stages du catalogue INTER ENTREPRISE CSP.

L'entreprise organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler cette offre si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, la responsabilité de l'entreprise organisatrice ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être demandée à ce titre. Dans de telles circonstances, l'entreprise organisatrice s'engage à en avvertir le commanditaire de la société par email et par l'intermédiaire du site Internet www.csp.fr.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET MODALITÉS DE L'OFFRE

L'offre SMART PASS se décline de la manière suivante :

- Le SMART PASS est valable pour chaque établissement caractérisée par son numéro de SIRET qui réalise une demande d'ouverture.
- Le SMART PASS a une durée de validité de 2 ans et prend effet à la date de son ouverture.
- Les remises concernent toutes les formations du catalogue INTER ENTREPRISE en vigueur, hors partenariat CAL et Forma 2+, sur la durée de validité du SMART PASS, soit 24 mois.
- Chaque formation doit être suivie dans son intégralité. La remise s'applique sur le prix HT indiqué sur chaque formation du catalogue CSP.
- La remise SMART PASS est NON CUMULABLE avec une autre remise.

Les conditions générales de participations à une formation INTER Entreprise CSP définies dans notre catalogue s'appliquent de la même manière pour toutes nos formations.

Cette offre tarifaire se décline en 3 paliers :

- pour les 4 premières inscriptions : 0% de remise
- dès la 5ème inscription et jusqu'à la 9ème inscription incluse, les formations seront facturées avec 5% de remise sur le montant HT
- à partir de la 10ème inscription et jusqu'à la 14ème incluses, les formations seront facturées avec 10% de remise sur le montant HT
- à partir de la 15ème inscription et au delà, les formations seront facturées avec 15% de remise sur le montant HT

Toute inscription donnant droit à cette offre tarifaire sera prise en compte à compter de la date d'ouverture du SMART PASS.

ARTICLE 4 : PRIX, FACTURATION, RÈGLEMENT DE L'OFFRE

Comment gérer vos inscriptions avec le SMART PASS ?

1. Composez le numéro suivant : 01 49 70 65 12 et contactez Sandrine HELIAS-PEAN, responsable service INTER, de 8h30 à 18h, du lundi au vendredi, prix d'un appel local sur toute la France ou par mail : s.heliaspean@csp.fr
2. Sandrine HELIAS-PEAN vous enregistre avec un numéro de SMART PASS unique pour votre numéro de SIRET.
3. A chaque inscription pour une formation, une convention de formation vous sera adressée prenant en compte le prix remisé SMART PASS.
4. En cas d'annulation ou report de la session, les conditions restent identiques et nous reprenons le processus d'inscription à l'étape 3 ci-dessus.
5. Après la formation, vous recevez la facture mentionnant le prix remisé SMART PASS établi sur la convention.
6. Vous pouvez demander à tout moment un point de votre consommation SMART PASS en joignant le même numéro que celui en 1.